

Index 2023 de l'égalité professionnelle Femme / Homme

Résultats de chaque indicateur par société et Objectifs de progression

29 Février 2024

FORVIA
faurecia



Index 2023 Egalité professionnelle F&H : note globale par société

Société	Note globale sur 100 points
Faurecia Intérieur Industrie (FII)	87
Faurecia Sièges d'Automobile (FSA)	88
Faurecia Systèmes d'Echappement (FSE)	76
Faurecia Automotive Composites (FAC)	84
Faurecia Industries (FI)	85
Faurecia Seating Flers (FSF)	88
SIEDOUBS	94
TRECIA	86
Études et Constructions de Sièges pour l'Automobile (ECSA)	98
SIEMAR	88
Faurecia Clarion Electronics Europe	84
Faurecia Services Groupe (FSG)	82
HELLA Engineering France	90

Clarion Europe : Index incalculable, au titre de l'indicateur 1 l'effectif total des groupes retenus représentant moins de 40% des effectifs totaux, au titre de l'indicateur 3 en raison de l'absence de retour de congé maternité/adoption.

HELLA SAS : Index incalculable au titre de l'indicateur 1, l'effectif total des groupes retenus représentant moins de 40% des effectifs totaux

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FII

FAURECIA INTERIEUR INDUSTRIE (FII)

Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	87
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	37
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	20
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	0

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FSA

FAURECIA SIEGES D'AUTOMOBILE (FSA)	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	88
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	38
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	20
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	0

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FSE

FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT (FSE)

Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	76
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	36
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	10
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	0

28/02/2024

Objectifs de progression	Actuel	Objectif
Ecart de rémunération	36/40	38/40
Ecart de taux d'augmentation	10/20	20/20
Dix plus hautes rémunérations	0/10	05/10

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FAC

FAURECIA AUTOMOTIVE COMPOSITES (FAC)	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	84
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	34
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	0

Objectifs de progression	Actuel	Objectif
Ecart de rémunération	34/40	36/40
Dix plus hautes rémunérations	0/10	5/10

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FI

FAURECIA INDUSTRIES (FI)	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	85
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	37
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	20
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	Incalculable
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	0

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FSF

FAURECIA SEATING FLERS (FSF)	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	88
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	38
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	20
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	0

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : SIEDOUBS

SIEDOUBS	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	94
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	39
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	20
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	5

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : TRECIA

TRECIA	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	86
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	38
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	35
Indicateur 3 * Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	-
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	Incalculable
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	0

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

* Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Égalité professionnelle F&H : ECSA

ETUDES et CONSTRUCTIONS de SIEGES pour l'AUTOMOBILE (ECSA)	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	98
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	38
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	35
Indicateur 3 * Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	-
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	Incalculable
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	10

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

* Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Égalité professionnelle F&H : SIEMAR

SIEMAR	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	88
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	40
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	35
Indicateur 3 * Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	-
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	Incalculable
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	0

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

* Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FCEE

FAURECIA CLARION ELECTRONICS EUROPE (FCEE)	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	84
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - <i>(40 points)</i>	29
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - <i>(20 points ou 35 points)</i>	20
Indicateur 3 Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - <i>(15 points)</i>	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - <i>(10 points)</i>	5

Objectifs de progression

	Actuel	Objectif
Ecart de rémunération	29/40	36/40
Dix plus hautes rémunérations	5/10	10/10

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : FSG

FAURECIA SERVICES GROUPE

Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	82
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	27
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	20
Indicateur 3 * Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	15
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	5

Objectifs de progression

	Actuel	Objectif
Ecart de rémunération	27/40	36/40
Dix plus hautes rémunérations	5/10	10/10

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

Index 2023 Egalité professionnelle F&H : HELLA Engineering France

HELLA Engineering France	
Note totale sur 100 <i>Total minimal exigé : 75 points sur 100</i>	90
Indicateur 1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes - (40 points)	40
Indicateur 2 * Ecart du nombre d'AI (hors promotion) entre les femmes et les hommes - (20 points ou 35 points)	35
Indicateur 3 * Ecart du nombre de promotion (défini comme un changement de coefficient) entre les femmes et les hommes - (15 points)	-
Indicateur 4 % de femmes revenues de congé maternité pendant l'année et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour - (15 points)	15
Indicateur 5 Nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations - (10 points)	0

* Indicateur 2 : sur 20 points si effectif > à 250 salariés, sur 35 points si effectif entre 50 et 250 salariés

* Indicateur 3 non calculé pour les sociétés entre 50 et 250 salariés

FORVIA

▪ faurecia